

RCS : BRIEY Code greffe : 5401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BRIEY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00021 Numéro SIREN : 909 499 220 Nom ou dénomination : A.B.I.M. Invest

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000169

A.B.I.M. INVEST SARL - BILAN AU 31.12.2022

ACTIF				PASSIF			
Compte PCG	Description	Débit	Crédit	Compte PCG	Description	Débit	Crédit
51210000	FR76 1410 7006 0133 1210 3957 335		(29,02)	10110000	Capital souscrit - Non Appelé		9 000,00
				10130000	Capital souscrit - appelé, versé		23 000,00
					Actionnaire - Capital souscrit, non appelé	(9 000,00)	
				12900000	Résultat de l'exercice	(67 313,14)	
				45500000	Compte Courant d'associé		44 284,12
TOTAL ACTIF				TOTAL PASSIF			
(29,02)				(29,02)			

A.B.I.M. INVEST SARL - COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2022

CHARGES			PRODUITS				
Compte PCG	Description	Débit	Crédit	Compte PCG	Description	Débit	Crédit
	Achat de matériel, équipements et						
60500000	travaux		45 031,10				
60610000	Achat énergie		4 989,13				
61320000	Locations Immobilières		9 086,13				
61800000	Divers		58,86				
	Autres frais et commissions sur						
62780000	prestations de services		403,92				
62260000	Honoraires d'architecte		7 744,00				
TOTAL CHARGES			67 313,14	TOTAL PRODUITS			-

CERTIFIÉ CONFORME



A.B.I.M. Invest S.à r.l.
au capital de 40.000,00 euros
Siège social : Rue du bois de Châ 94
Herserange 54 440
RCS : 909 499 220

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE
DU 11 Décembre 2023**

Le 11 Décembre 2023
À 17h00

Les associés de **A.B.I.M Invest S.à r.l.**, ci-après « la Société » se sont réunis au « *Rue du bois de Châ 94, Herserange 54440* » en Assemblée générale sur convocation faite par le Gérant adressée par lettre simple

L'Assemblée générale est présidée par Antonello Bellofatto (le "Président").

Le Président constate que les Associés présents et représentés détiennent l'intégralité des droits de vote de la Société. En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de Séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée:

- Approbation des comptes 2022 ;
- Affectation du résultat

Les Associés reconnaissent que les documents requis leur ont été préalablement communiqués, notamment :

- Le texte des résolutions proposées ;
- Le rapport de gérance ;
- Le bilan et le compte de profits et pertes

Les Associés reconnaissent la validité de la convocation et de la tenue de l'Assemblée.

La discussion générale est ensuite ouverte. Le Président de séance fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION – APPROBATION DES COMPTES 2022

L'assemblée des Associés décide d'approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 de la Société tels que présentés par le Conseil de Gérance.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée des Associés décide d'approuver l'affectation du résultat telle que proposée par le Conseil de Gérance.

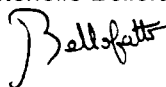
Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

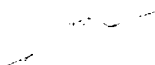
Le Président

Antonello Bellofatto



Associé

Michael Ilardo



A.B.I.M. Invest S.à r.l.
au capital de 40.000,00 euros
Siège social : Rue du bois de Châ 94
Herserange 54 440
RCS : 909 499 220

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE
DU 11 Décembre 2023**

Le 11 Décembre 2023
À 17h30

Les associés de **A.B.I.M Invest S.à r.l.**, ci-après « la Société » se sont réunis au « *Rue du bois de Châ 94, Herserange 54440* » en Assemblée générale sur convocation faite par le Gérant adressée par lettre simple.

L'Assemblée générale est présidée par Antonello Bellofatto (le "Président").

Le Président constate que les Associés présents et représentés détiennent l'intégralité des droits de vote de la Société. En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de Séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée:

- Statuer sur la poursuite des activités ;

Les Associés reconnaissent que les documents requis leur ont été préalablement communiqués, notamment :

- Le texte des résolutions proposées ;
- Le rapport de gérance 2022 ;
- Le bilan et le compte de profits et pertes 2022

Les Associés reconnaissent la validité de la convocation et de la tenue de l'Assemblée.

La discussion générale est ensuite ouverte. Le Président de séance fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION – POURSUITE DES ACTIVITES

L'assemblée des Associés décide de poursuivre l'activité malgré les fonds propres négatifs.

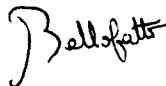
Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

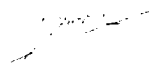
Le Président

Antonello Bellofatto



Associé

Michael Ilardo



A.B.I.M. Invest S.à r.l.
au capital de 40.000,00 euros
Siège social : Rue du bois de Châ 94
Herseange 54 440
RCS : 909 499 220

**RAPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS AU
31 DECEMBRE 2022
DU 11 Décembre 2023**

Le 11 Décembre 2023
À 16h30

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société, pour que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

Nous précisons que les convocations ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article R. 223-18 du Code de commerce vous ont été adressés quinze jours au moins avant la date de l'assemblée. En outre, l'inventaire a été tenu à votre disposition au siège social dans le délai prescrit par le même article.

1. Situation Comptable de la société

Au 31 décembre 2022, la Société affiche un bilan total négatif de EUR (29,02).

Le total des reports à nouveau est de EUR 0,00 tandis que la société clôture l'exercice 2022 avec une perte totale de EUR (67.313,14).

Les capitaux propres sont négatifs et affichent un total de EUR (24.313,14).

2. Evénements important survenus pendant l'année

Durant l'exercice 2022, la société a principalement investi dans sa future activité de location par la rénovation complète de la maison visée.

La perte s'explique en totalité par une année centrée sur la rénovation du bâtiment et l'absence de recettes.

3. Perspectives de la société

Malgré un exercice 2022 déficitaire, le Conseil de Gérance est confiant quant aux perspectives d'avenir.

En effet, les exercices suivants devraient être marqués par la création de recettes locatives et la diminution drastiques des dépenses en les limitant à l'entretien général du bâtiment.

4. Evènements post-clôture

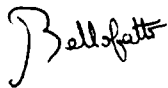
La société a signé des contrats de location divers confirmant la pérennité de l'activité à moyen et long terme.

5. Affectation du résultat

Le Conseil de Gérance propose d'affecter l'entièreté du résultat EUR (67.313,14) au report à nouveau.

Fait à Herserange le 11 Décembre 2022

ANTONELLO BELLOFATTO
GERANT



MICHAEL ILARDO
GERANT

